

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 mars 2023

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, Mme GRAVELINE Anne,
M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, Mme BERTON Hélène-Catherine,
Mme MARTEL Christelle, M. DUCLAYE Eric, M. LOTTEAU Daniel, M. BUISSE Thierry,
Mme MOHAMED Pamela

EXCUSES : M. OLLIVIER Sébastien, Mme HUART Valérie, Mme PAMART Véronique

ABSENTE : Mme BLARY Cindy

PROCURATION : M. OLLIVIER Sébastien à M. MASSON Jean

Secrétaire de Séance : M. MASSON Jean

1) Approbation du compte-rendu du 11 janvier 2023

Remarque de Monsieur BUISSE qui fait part qu'il ne demandait pas de précision sur le contrat de travail mais sur la délibération par rapport à la durée contrat jusque 2026.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2) Temps donné aux responsables d'association avant les attributions des subventions 2023

Monsieur le Maire fait part du délai un peu long pour le virement des subventions en 2022, ce qui a pu entraîner quelques complications pour certaines associations.

La commune va améliorer le délai afin qu'au prochain budget, le suivi d'attribution soit plus rapide.

Seule l'USVP est présente la parole lui est donné.

Association regroupant 85 enfants, 38 adultes.

Regrette que la diminution de sa subvention de 3 500 € à 3 200 €

Ils nous expliquent qu'un paiement des subventions en août est difficile à gérer par rapport aux finances du club car ils doivent payer les licences et le district soit environ 2 500 € au mois de juin.

Le bouclage du budget du club est rendu difficile par la conjonction :

- de subventions moindres
- moins de sponsors
- le coût du traçage du terrain qui a augmenté
- le changement de division avec nécessité d'arbitre officiel, dont les frais de déplacement sont plus importants

USVP considère qu'elle est une grosse association, qu'elle est un peu la vitrine du village, que le club en 12 ans a très nettement progressé au niveau sportif et division.

Organisation de manifestations :

- Pâques
 - Noël
- qui sont uniquement des dépenses.

- Festi Foot

La subvention de 3 200 € correspond à environ 14 % des 20 000 € de budget.

Le demande de subvention cette année sera de 4 000 € au regard de ce qui a été décrit auparavant.

Madame GRAVELINE pense qu'il sera difficile pour la commune de suivre financièrement la progression dans les divisions si cela s'accompagne de dépenses supplémentaires.

Monsieur DUCLAYE estime qu'il est toujours difficile de définir des critères pour le montant d'une subvention... selon nombres d'adhérents ?

Selon le budget ?

USVP représente 3 200 € sur les 8 000 € des subventions totales.

3) Vote du Compte de Gestion 2022

Présentation par Monsieur LEULLIETTE

CF tableaux

Monsieur DESRUENNE demande plusieurs explications sur les dépenses 2022 :

- Frais sur le défibrillateur

Réponse : panne non réparable a été changé

- La raison pour laquelle le renouvellement de la chaussée de la rue Pierard a été réalisé en fonctionnement et non en investissement

Réponse : selon épaisseur de décaissement de la route changement de ligne budgétaire en investissement ou fonctionnement

Demande sur majoration de la taxe foncière pour les logements vacants

Réponse : le taux de la taxe n'est pas modifiable par la mairie par ailleurs le logement doit être habitable

En conclusion du bilan financier M. LEULLIETTE souligne qu'il existe une augmentation des dépenses de fonctionnement à surveiller.

Validation du compte de gestion

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4) Vote du Compte Administratif 2022

Nomination d'un président du vote pour le compte administratif, le maire ne pouvant voter.

Désignation de M. LEULLIETTE comme président du vote.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5) Convention avec la CCPM pour la pose d'une antenne relais d'éclairage public

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour signer la convention qui consiste à poser une antenne pour la gestion des nouvelles armoires d'éclairage public dans le clocher afin qu'elle soit pilotable à distance.

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 5

6) Convention avec le département pour la subvention du feu intelligent

Il y avait eu un avis favorable du département pour la pose d'un feu intelligent.

Néanmoins, le département n'a pas envoyé la convention.

Réception le 1^{er} février 2023 de la convention pour la subvention.

Le conseil municipal donne son accord au maire pour signer la convention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

7) Demande d'une famille de Frasnoy pour bénéficier des tarifs périscolaires Villers-Polois

Discussion

L'enfant étant scolarisé à Villers-Pol, les parents possédant une maison donc assujettis à des taxes foncières doit-il bénéficier du tarif Villers-Polois ?

La famille bénéficiera du tarif résident Villers-Pol à compter du 1^{er} avril 2023.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

8) Présentation du projet de jeux pour enfants et financement

Monsieur le Maire expose le cheminement du projet.

Il rappelle qu'un groupe de travail a été sollicité.

Quatre membres du conseil municipal se sont portés volontaires.

Il a été fait appel à une société pour la maîtrise d'oeuvre devant la complexité des normes pour les enfants et pour les aides pour les financements.

Présentation d'une pré-étude par la société PAYSAN CONSEIL de deux projets sur deux sites différents.

1 – Sur le lieu de l'étang projet de 78 321,00 € TTC avec reste à charge déduction faite des aides de ANS et ADVB de 13 053,50 € pour la commune.

Projet initialement plutôt ciblé vers un parcours sportif pour adultes et seniors

2 – Sur le lieu du stade au niveau de l'ancien skate Park, projet ciblé, jeux pour enfants uniquement nécessitant de gros travaux avec décaissements des sols actuellement en macadam et végétalisation ensuite.

Budget 172 215,50 €

Les aides ne pourront dépasser 50 % uniquement ADVB

En regard de la date actuelle, certaines aides ne sont plus éligibles cette année.

Il faudrait repropose le projet l'année prochaine en sachant que d'autres demandes de subventions seront nécessaires l'année prochaine pour peut-être la sécurisation de l'église ou les travaux à la salle Aqua Terra ?

Une seule demande d'aide possible par an.

Discussion avec l'ensemble du conseil municipal qui porte son choix sur le site de l'étang qui bénéficie d'aide beaucoup plus importante. Néanmoins, il sera demandé au maître d'oeuvre de rajouter des jeux pour enfants, de repositionner les différents agrès.

Des membres du conseil municipal souhaitent se rendre sur place pour visualiser les possibilités et adapter les jeux.

.../

Monsieur le Maire fait remarquer que la demande de subvention doit être faite avant le 31 mars 2023.

Il demande de passer au vote pour savoir si le conseil municipal est d'accord :

pour la réalisation de ce projet d'un montant de 65 267,50 € HT avec un reste à charge de 13 053,50 € pour la commune, plus la TVA soit 13 053,50 €.

Il demande au conseil municipal s'il accepte de déposer une demande de subvention de 50 % au département au titre de l'ADVB et 30 % à l'ANS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve ce projet et le valide
- l'inscrit au budget
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière :
 - > du département au titre de l'ADVB village et bourgs de 50 % sur le montant du projet HT
 - > le l'ANS de 30 % sur le montant du projet HT

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de choisir un cabinet d'études pour porter à bien ce projet.

Etant donné la pré-étude établie par le cabinet d'études PAYSAN CONSEIL à Le Quesnoy le conseil municipal émet un avis favorable pour la signature d'un contrat avec celui-ci.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Remarque il est demandé par plusieurs membres du conseil municipal, que soit stipulé dans le contrat avec le maître d'œuvre qu'en l'absence de subvention, seuls les honoraires de la phase étude seraient pris en charge par le budget communal.

9) Point sur le projet de l'usine de composants à Jenlain

Le projet a été dévoilé en octobre 2022, implantation sur 50 ha entre le rond-point de la pharmacie et la décharge de Curgies.

Mobilisation des jeunes agriculteurs et des habitants de Jenlain contre le projet/terre agricole.

Regrets que ne se soient pas utilisées des friches industrielles nombreuses dans la région.

Le site de Jenlain est en concurrence avec un autre site sur Onnaing

10) Résultats de l'étude acoustique de la salle Aqua-Terra

Le compte-rendu de 38 pages qui sera joint par mail

Discussion lors d'un prochain conseil municipal pour savoir si des études en vue de travaux doivent être faite, étant donné l'arrêt des locations et la perte de revenus.

11) Point sur le dossier des voiries du Ruquet

Accord de tous les colotis.

Le notaire a néanmoins mis en évidence qu'une parcelle n'est pas dans les actes de propriété (85 m²) elle appartient toujours au promoteur et donc à ses héritiers la recherche est complexe.

Le notaire propose que réintégration de la parcelle par le biais de 4 actes rectificatifs car le bien a déjà été vendu quatre fois.

Le notaire a également relevé que dans plusieurs cas de donation ou d'héritages il avait omis d'y associer la voirie il y a donc nécessité de huit actes notariés complémentaires pour régularisation.

Le chiffre prévisionnel est d'environ 15 000 € à la charge de la commune.

Monsieur LOTTEAU fait part du problème récurrent du Ruquet en tentative de communalisation depuis des décennies.

Il fait par ailleurs remarquer que de probables coûts importants d'entretien de la voirie et de l'électricité seront à la charge de la commune ensuite.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera aux concessionnaires d'assurer la remise en état des réseaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de poursuivre les démarches de la rétrocession de la voirie du Ruquet à la commune.

Monsieur DESRUENNE estime que ce n'est pas à la commune de prendre en charge la régularisation d'actes notariés antérieurs mal ou non rédigés de propriétés privées mais à leur propriétaire ou au notaire concerné.

Monsieur DESRUENNE demande de stipuler dans le compte-rendu qu'il a voté contre cette délibération.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

12) Demande de subvention département pour le relamping

La délibération initiale du conseil municipal n'était pas conforme par rapport à la demande de subvention.

Le conseil municipal a approuvé ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 30 % au titre de l'ADVB économies d'énergies pour un montant de 5 891,74 € HT sur un montant total de l'opération de 23 566,96 TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour établir un dossier de demande de subvention au titre de l'ADVB économies d'énergies 2023.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

13) Prévisions de départ en retraite du personnel titulaire

Monsieur le Maire informe que Madame LEFEVRE fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2023 et que Madame SEMAIL fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la phase de recrutement va commencer.

Le poste sera ouvert aux agents territoriaux et aux contractuels.

14) Questions diverses

Le recensement s'est très bien passé avec les deux agents recenseurs recrutés par la mairie. Taux de retour 99,8 % dont 82 % par internet.

Circulation rue Georges Ozaneaux et rue René Cenez

Monsieur le Maire a fait part d'un courrier du collectif de la rue Georges Ozaneaux auquel il a répondu

Monsieur le maire informe que le contrat de Mme BELLAN a été reconduit jusqu'au vacances scolaires de juillet et que Mme GARY a été reprise en contrat de surcroit d'activité suite à son contrat PEC jusqu'aux vacances scolaires de juillet.

A cette échéance le conseil municipal espère que Mme GARY aura l'expérience suffisante et son permis de conduire qui lui permettront de trouver des opportunités d'emplois dans d'autres horizons, si il le faut nous l'accompagnerons dans cette démarche.

Monsieur DESRUENNE

Information du renouvellement de la charte du parc régional, groupe de réflexion mis en place sur l'orientation stratégique du parc climat tourisme, agriculteurs, économie.

Réunion samedi 11 mars à 9 h 00.



Le Maire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Yzanic". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier YZANIC